

l'Afghanistan par les forces soviétiques, ne refera pas surface. Dans l'ensemble, cependant, les négociations semblent être parties sur une lancée politique qu'il sera difficile de freiner. Chose certaine, les alliés des États-Unis membres de l'OTAN, y compris le Canada, placent au premier rang de leurs préoccupations la réduction sensible des armes stratégiques offensives, et ils croient qu'il faut s'en tenir à une interprétation stricte du Traité ABM pour atteindre cet objectif.

Ces négociations ont des incidences importantes pour le Canada. Contrairement au Traité sur les FNI, qui ne touche pas notre pays directement, une entente qui réduirait le nombre des missiles balistiques pourrait redonner une certaine prépondérance aux missiles de croisière à longue portée qui sont transportés par des avions et des sous-marins. Advenant que ces vecteurs s'approchent du territoire canadien, notre pays devra réagir, s'il veut préserver sa souveraineté comme il se doit. D'un autre côté, si les négociations échouaient, l'Initiative de défense stratégique (IDS) acquerrait une nouvelle importance, car la coopération du Canada serait sans doute requise tôt ou tard dans l'avenir, au stade des essais. Dans les deux cas, le gouvernement se trouverait aux prises avec de graves divisions politiques et un accroissement des budgets de défense. Il serait donc dans l'intérêt du Canada d'amener les superpuissances à convenir à Genève de mesures pour limiter considérablement le nombre des missiles de croisière air-sol et mer-sol ainsi que le déploiement des plates-formes porteuses de tels engins.

b) Les armes chimiques

Le deuxième point en importance pour l'OTAN, au chapitre de la limitation des armements, concerne l'abolition des armes chimiques. En 1984, quand les États-Unis ont présenté sur les armes chimiques un projet de traité qui comportait des clauses extrêmement rigoureuses sur la vérification (inspections obligatoires sur place, n'importe quand, n'importe où), il semblait y avoir